



CONSEIL MUNICIPAL
MERCREDI 13 AVRIL 2016
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Date de la convocation
 07/04/2016

Nombre de conseillers

En exercice : 29
 Présents : 24
 Absents : 05
 Dont Procuration : 03

Vote à l'unanimité

Pour : 27
 Contre : 00
 Abstentions : 00

10

L'An Deux Mil Seize, le mercredi 13 avril, à quatorze heures (14H00), le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières, s'est réuni à la salle des délibérations, sous la présidence de Madame Hélène VAINQUEUR CHRISTOPHE, Maire, pour la tenue de sa 3^{ème} session ordinaire de l'année suite à la convocation adressée par elle, le 07 avril 2016.

PRÉSENTS : Mme VAINQUEUR CHRISTOPHE Hélène (Maire) – M. MAGLOIRE Claude (1^{er} Adjoint) – Mme OTTO AZINCOURT Josette (2^{ème} Adjointe) – M. RENIER Renaud (3^{ème} Adjoint) – Mme MARCIN PLANTIER Dany (4^{ème} Adjointe) – M. RUPAIRE Justin (5^{ème} Adjoint) – Mme EUGENIE Gilberte (6^{ème} Adjointe) – M. RENIER Philippe (7^{ème} Adjoint) – Mme HATILIP ROCH Achille Germaine (8^{ème} Adjointe) – M. BARTHEL Léonard – M. JERSIER Claude – Mme SAINTE-LUCE Ninette – M. SACILE Serge – Mme SAINT-VAL Marie-Agnès – Mme GILLES Christelle – Mme LAROCHELLE Lucie – M. NOËL Jean-Philippe – M. FRANCISQUE Jean-Louis – M. EDAU François – Mme BARTHEL Annick – Mme LAROCHELLE Laurence – Mme MACHARES Chantal – M. LIBER Jean-Luc – M. FAUSTA Jimmy.....(24)

REPRÉSENTÉS : M. CHAIBRIANT Michel (ayant donné procuration à M. MAGLOIRE Claude) – Mme FAVORINUS Justina (ayant donné procuration à M. SACILE Serge) – Mme CHRISTOPHE Laurence (ayant donné procuration à M. FAUSTA Jimmy).....(3)

ABSENTS : M. LAROCHELLE Louis – Mme DEGLAS Louisiane.....(2)

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercices, lesquels sont au nombre de 29, il a été conformément à l'article L.2121-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil, Madame Annick BARTHEL a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

**REVISION DE TARIFS DE STATIONNEMENT
 AU PARKING DU BORD DE MER**

DISPOSITIF DÉCISIONNEL

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Budget Communal de l'exercice 2016 ;
- Vu l'acte fondateur de la régie créé pour la perception des recettes liées à la gestion du parking de Bord de Mer assurée par la commune exploitante du parc de stationnement précité ;
- Vu la délibération n°04 du 10 décembre 2002 portant Révision de Tarifs des Droits de Stationnement au Parking de Bord de Mer ;
- Considérant que la journée de stationnement tarifée à deux euros (2€), n'a pas été augmentée depuis plus d'une dizaine d'années ;
- Vu la proposition du Maire de faire passer ce tarif à cinq euros (5€) à compter du 1^{er} juin 2016, pour notamment, couvrir les dépenses d'investissement réalisées au titre des travaux d'extension de la zone de stationnement et d'éclairage public de l'ensemble du parking ;

Le Conseil Municipal,
 Après en avoir délibéré,

.../...

.../...

A l'unanimité,

Article 1 :

Décide de modifier les droits de stationnement au Parking de Bord de Mer comme suit :

⇒ Prix de la journée : **Cinq euros (5€)**.

Article 2 :

Dit que cette décision prend effet à compter du **1^{er} juin 2016**.

Article 3 :

Dit encore que cette somme sera encaissée par le Régisseur ou son suppléant contre délivrance d'un récépissé.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal Administratif de Basse-Terre.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la commune de Trois-Rivières.

Certifié exécutoire, compte tenu de
La transmission en Préfecture le

13 MAI 2016

La publication et/ou la notification
le

13 MAI 2016

